Litige agence location voiture

Par Fil74

Bonjour,
Mon soucis concerne une facture de sinistre dont je ne suis pas responsable d'un véhicule d'agence, que m'a adressé cette dernière.

Pour expliquer la situation, j'ai bénéficié d'un véhicule de prêt par mon assurance suite à une panne de ma voiture. Ce véhicule de prêt avait une bosse que je n'avais pas vu à la prise de possession, donc non signalé sur les documents de l'agence. D'autant plus qu'on avait vite fait le tour du véhicule avec la personne de l'agence car il pleuvait des cordes. Au retour de la période de prêt j'ai eu affaire à une autre personne de cette agence qui a, bizarrement ,rapidement mis le doigt sur cette bosse que je n'avais toujours pas remarqué. Bref, elle me fait signé électroniquement la restitution du véhicule avec le défaut apparu, me disant que ça ne m'impacterait pas, car c'est une location diligentée par mon assurance.

Et là je reçois une facture de plus 800 euros pour réparation des dommages... non seulement j'ai pas cette somme, mais combien même c'est arrivé durant ces jours de location, je ne suis pas responsable, d'autant plus que le véhicule dormait à l'abri. Et j'ai surtout la conviction d'avoir été berné car c'est trop flagrant dont la dame de l'agence a vu la bosse direct...

J'espère une aide de ce super forum car je n'ai malheureusement pas d'aide juridique de mon assurance, n'ayant pas renouvelé cette souscription faute de budget. Et je n'aurais jamais pensé me faire avoir de la sorte. J'ai été naïf sur ce coup...

Par janus2

Bonjour,
Malheureusement, votre cas est mal engagé, l'état des lieux à la prise du véhicule ne faisant pas état de cette "bosse", il est normal qu'elle vous soit attribuée. C'est à vous de démontrer qu'elle existait déjà, mais comment faire ? D'autant que vous dites vous-même ne pas l'avoir remarquée, donc existait t-elle vraiment ?

Par Fil74

Merci de cette réponse brève! En fait, j'ai fait une confiance aveugle à l'état des lieux, à la prise du véhicule, laissant la collaboratrice de l'agence le soin d'expertiser ce dernier, et on a fait le tour, mais sans regarder sur le toit (car la bosse est sur le toit)! Admettons que la bosse n'y était pas, quand la personne m'a dit qu'il y avait une bosse, j'ai dit que je n'en comprenais pas l'origine; donc si une tierce personne ou un tierce objet en est la cause en mon absence (sinon je l'aurais vu/entendu), ce n'est pas à l'assurance tout-risque de l'agence d'en supporter les frais?

D'autre part ont-ils le droit de me faire payer une facture de réparation sur un devis disproportionné, sachant bien, entre nous, que les réparations ne seront pas faites? Car là le montant est exorbitant pour une simple bosse...

Par janus2

donc si une tierce personne ou un tierce objet en est la cause en mon absence (sinon je l'aurais vu/entendu), ce n'est pas à l'assurance tout-risque de l'agence d'en supporter les frais?

A condition qu'il y ait "assurance tout risque" et que la franchise ne soit pas exorbitante ! Les conditions d'assurance du véhicule sont notées dans le contrat de location...

Par Fil74

Rien n'est stipulé dans mon contrat de location... très succinct d'ailleurs! Peut-être car c'est mon assureur qui l'a pris en charge cette location...